|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Département de  MEURTHE-et-MOSELLE  Arrondissement de  TOUL    **Commune de**  **LAY-SAINT-REMY** |  | Lay-Saint-Rémy, le 1er octobre 2020. |
| **LE MOT DU MAIRE** |

Après l’été indien, voici venu le temps des frimas, de la pluie et du temps froid.

Les travaux ont repris.

Cependant, cette période est difficile, compte tenu du contexte sanitaire actuel (travail avec le port du masque, maintien des distanciations physiques…). Les rassemblements de plus de 30 personnes sont interdits, annulation de beaucoup de manifestations prévues…

Même si cette situation est déplaisante, il n’en demeure pas moins que le sens des responsabilités et du devoir doit s’appliquer à tout le monde.

Nous devons toutes et tous être solidaires pour empêcher une propagation bien trop rapide de la Cobid-19.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Bonne lecture.

Le Maire,

Alain BELLINASO

1. **Urbanisme :**

* **Arrêté portant délégation de signature à ADS TOULOIS**

Dans le cadre du changement de l’équipe municipale, en application de l’article L.423-1 du Code de l’Urbanisme, le Maire, a donnés sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à des rédacteurs chargés des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation des sols. (arrêté n° 05-2020 en date du 02 juillet 2020)

* **Réunion d’acculturation des élus et reprises des études (réunions des 9 septembre – 16 septembre et 22 octobre 2020 (reportée au 13 octobre 2020)** : présentation d’une plaquette mise à disposition

Présence du Maire et du 1er adjoint – Ordre du jour : travaux sur les orientations d’aménagement et de programmation (OAP) territoriale sur la thématique habitat.

1. **Plan Canicule : arrêté préfectoral du 14 septembre 2020** prolongeant les restrictions liées au plan canicule jusqu’au 15 octobre 2020 (restriction lavage des véhicules, remplissage des piscines, nettoyage des terrasses, arrosage des pelouses et des jardins…
2. **Contrôle sanitaire de l’eau**

* **Présentation du rapport annuel 2019** sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (affichage)
* **Contrôle sanitaire du 26 juin 2020 :** prélèvement sur le réseau communal – 6 rue René II)
* **Présentation par MM.** **Thierry MANSUY, Cyril BROUSSIER et Alexis BOULADOUX du nouveau modèle de relevé des consommations d’eau** organisé par la CC2T : mise à disposition de tablettes électroniques et contraintes supplémentaires dans le temps (2 semaines seulement de relevés : 43 et 44)

1. **Rapport officiel diagnostic de l’immeuble sis 3 rue du Saint Empire**: rapport d’environ 40 pages consultable en mairie) – absence d’amiante.
2. **Commission Communale des Impôts Directs** : suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale, la DDFIF 54 a désigné les membres de cette commission (les intéressés seront avertis).
3. **Courrier du Président de la CC2T relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale** (transfert automatique suite au changement de l’équipe municipale).
4. **DIVERS :**

* **Site Internet officiel de la mairie :** présentation aux élus le 23 octobre 2020 à 18h00 et diffusion le 30 octobre 2020 en conseil municipal.
* **Vente du bien communal :** le conseil municipal se donne jusqu’à fin novembre 2020 pour une prendre une décision finale (différentes offres à étudier).
* **Annulation pure et simple du Défilé de la Saint Nicolas avec propositions alternatives à étudier :** proposition de rendez-vous au Président du Comité des Fêtes.
* **Inscriptions aux affouages 2020 – 2021** : les rendez-vous sont à prendre auprès de M. Jacky PEROTIN pour inscriptions les mardis 6 – 13 et 20 octobre 2020 de 17h00 à 18h30, soit par téléphone ou par SMS au 06.08.74.17.03. **Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone ou par une tierce personne** (déplacement obligatoire sur rendez-vous en mairie).
* **Prévoir une Journée Verte** en collaboration avec l’école.
* **Permanences bibliothèque et sondage** à prévoir.
* **Distribution à chaque membre du conseil municipal du Carnet de l’ADM 54 :** « Fonctionnement du Conseil Municipal : 200 questions ».
* **Distribution de masques aux personnes de + de 65 ans** (début octobre)
* **Travaux sécurité** par M. Axel LEPRIEUR semaine 42.
* **Arrêté préfectoral du 28 septembre 2020** : à compter du mardi 29 septembre 2020 jusqu’au 15 octobre 2020 inclus, les rassemblements festifs ou familiaux réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public (ERP) sur le département de Meurthe et Moselle.
* **Ouverte de la Bibliothèque**: les samedis 03 octobre 2020 – 07 novembre 2020 et 05 décembre 2020.